Royaume du Maroc

Ministère de l'Economie et des Finances

Projet de Loi de Finances
pour l'année budgétaire
2022

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

NOTE SUR LES DEPENSES RELATIVES AUX CHARGES COMMUNES

Sommaire

INTRODUCTION 1

CHAPITRE I : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES 2

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2020 ET 2021 2

I.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2020 2

I.1.2. Prévisions au titre de l'année 2021 et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021 4

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2021 5

I.2.1. Préservation du pouvoir d'achat des citoyens : dépenses de la compensation 5

I.2.2. Dépenses liées aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale 6

I.2.2.1. Régimes de retraite gérés par la CMR 6

I.2.2.2. Prévoyance sociale 7

I.2.3. Dépenses et charges diverses 7

CHAPITRE II - LE BUDGET D'INVESTISSENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS 8

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2020 ET 2021 8

II.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2020 8

II.1.2. Prévisions au titre de l'année 2021 et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021 10

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2021 12

II.2.1. Financement des grands projets structurants 12

II.2.2. Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles 12

II.2.3. Apurement des dettes, restructuration et transferts divers 13

CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2022 15

III.1. VOLUME GLOBAL 15

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT 15

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT 16

INTRODUCTION

Composante essentielle du budget général, le budget des Charges Communes regroupe l'ensemble des dépenses qui ne peuvent être imputées sur les budgets des départements ministériels ou institutions.

Ce budget se distingue des autres budgets sectoriels, notamment, par :

- la prise en charge de certaines dépenses à caractère social ou économique qui ne sont pas susceptibles d'être inscrites aux budgets des départements ou institutions en raison de leur spécificité ;
- la possibilité de prendre en charge certaines opérations urgentes ou revêtant un caractère d'intérêt général, n'ayant pas fait l'objet d'une programmation préalable, et de couvrir des dépenses afférentes au règlement des créances ou à l'apurement des dettes de divers établissements et entreprises publics.

S'agissant des montants des crédits programmés au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes pour l'année 2021, ils s'élèvent, respectivement, à 24.546,52 MDH* et 28.332,13 MDH contre 24.651,21 MDH et 39.602,64 MDH prévus par la loi de finances rectificative pour l'année 2020, enregistrant ainsi une baisse, respectivement, de 0,42% et 28,46%.

La proportion respective des montants susvisés dans le total des dépenses de fonctionnement et d'investissement du budget général en 2020 et 2021, est restée quasi stable autour de 11% pour le fonctionnement, mais elle a enregistré un repli pour l'investissement, passant de 46,19% en 2020 à 36,70% en 2021.

La diminution substantielle, en termes de volume et de part dans le total, des crédits ouverts au titre du chapitre d'investissement du budget des Charges Communes entre 2020 et 2021, s'explique, principalement, par la programmation, au niveau de la loi de finances rectificative pour l'année 2020, d'une dotation de 15.000 MDH, accordée au « Fonds d'investissement stratégique ».

* Millions de Dirhams

CHAPITRE I : LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'ASSISTANCE ET D'APPUI AUX POLITIQUES SOCIALES

Les crédits du chapitre de fonctionnement du budget des Charges Communes comprennent, essentiellement, des dépenses revêtant un caractère social telles que la charge de compensation, certaines dépenses liées aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale, ainsi que les allocations, rentes et pensions diverses.

I.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE DE FONCTIONNEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2020 ET 2021

I.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2020

Le montant des crédits ouverts au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes par la loi de finances rectificative pour l'année 2020, a été maintenu au même niveau prévu par la loi de finances pour l'année 2020, soit 24.651,21 MDH. Toutefois, il a enregistré un recul de 19.443,93 MDH ou de 44,10% par rapport à l'année 2019.

Ces crédits ont été augmentés, en cours d'année, par le biais de l'ouverture de crédits supplémentaires issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles (374,96 MDH), et de versement à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de remploi domanial » (1.000 MDH).

En conséquence, le montant total des crédits ouverts au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2020, s'élève à 26.026,17 MDH.

A fin 2020, les crédits engagés au titre dudit chapitre ont atteint 23.296,29 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 90%.

La répartition des versements effectués, au titre de l'année 2020, dans le cadre dudit budget, est déclinée comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement :	**11.745,19**	**50,42%**
• Compensation du gaz butane	8.300,00	
• Compensation de la farine nationale et du blé tendre	1.434,00	
• Compensation du sucre	1.400,00	
• Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport	486,000	

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	80,00	
• Subvention allouée à la production locale de graines utilisées pour la production de l'huile végétale (tournesol et colza)	45,19	
2)-Dépenses liées aux régimes de retraite de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) :	**4.479,35**	**19,23%**
• Couverture du déficit du régime des pensions militaires	2.000,00	
• Prise en charge des allocations familiales des retraités des régimes de retraite	1.260,00	
• Couverture des dépenses afférentes aux régimes non contributifs	722,17	
• Prise en charge de l'impact de la revalorisation des pensions minimales	484,30	
• Règlement des frais de gestion des régimes non contributifs	12,88	
3)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :	**2.910,77**	**12,49%**
• Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid -19"	2.700,00	
• Fonds de soutien à la sûreté nationale	208,47	
• Différence de change sur ventes et achats de devises	2,30	
4)-Couverture des dépenses engagées par l'Administration de la défense nationale et le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération de rapprochement des populations sahraouies	**950,00**	**4,08%**
5)-Subvention à l'Agence Marocaine de Coopération Internationale (AMCI)	**866,01**	**3,72%**
6)-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	**318,14**	**1,37%**
7)-Versement au profit de la Société d'Etudes et de Réalisations Audiovisuelles (SOREAD)	**220,00**	**0,94%**
8)-Règlement de la 2ème annuité du loyer dû par l'Académie Régionale d'Education et de Formation (AREF) de la région de Casablanca-Settat, à la société Maghreb Titrisation, au titre des certificats de Sukuk Ijara	**216,44**	**0,93%**
9)-Organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume	**200,00**	**0,86%**
10)-Règlement des dépenses afférentes au transport des étudiants originaires des régions du sud du Maroc	**174,96**	**0,75%**
11)-Contribution de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants	**110,00**	**0,47%**

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
12)-Règlement du coût du transfert à la CNRA de la gestion des dossiers des ex-employés des Charbonnages du Maroc (CDM) victimes d'accidents du travail (AT) ou de maladies professionnelles (MP), ainsi que l'avance stipulée dans la convention du 28 mai 2004	**82,00**	**0,35%**
13)-Règlement d'une partie de la subvention additionnelle accordée à l'Institut Pasteur du Maroc au titre de l'année 2020, afin de lui permettre de réduire son déficit	**38,00**	**0,16%**
14)-Autres dépenses	**985,43**	**4,23%**
Total	**23.296,29***	**100%**

I.1.2. Prévisions au titre de l'année 2021 et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021

Le montant des crédits programmés au chapitre de fonctionnement des Charges Communes par la loi de finances pour l'année 2021, s'élève à 24.546,52 MDH, enregistrant ainsi une baisse de 104,69 MDH ou de 0,42%, par rapport aux crédits prévus par la loi de finances rectificative pour l'année 2020.

Ces crédits ont été revus à la hausse, au cours du premier semestre de l'année 2021, à travers l'ouverture de crédits supplémentaires d'un montant de 200 MDH, issus de prélèvements sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Ainsi, le montant total des crédits ouverts au titre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2021, se chiffre à 24.746,52 MDH.

A fin juin 2021, les crédits engagés au titre dudit chapitre totalisent 12.187,26 MDH, soit un taux d'exécution de près de 49%.

La répartition des versements effectués jusqu'à cette date, dans le cadre du chapitre de fonctionnement des Charges Communes, se présente comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Soutien aux prix à la consommation et mesures d'accompagnement :	**6.303,61**	**51,72%**
• Compensation du gaz butane	3.700,00	
• Compensation du sucre	1.500,00	
• Compensation de la farine nationale et du blé tendre	560,00	

* Compte tenu des prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles et de versement à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de remploi domanial ».

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
• Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport	486,00	
• Subvention du sucre et de l'huile destinés aux provinces sahariennes	40,00	
• Subvention allouée à la production locale de graines utilisées pour la production de l'huile végétale (tournesol et colza)	17,61	
2)-Dépenses liées aux régimes de retraite de la CMR :	**2.590,24**	**21,25%**
• Couverture du déficit du régime des pensions militaires	2.040,00	
• Couverture des dépenses afférentes aux régimes non cotisants	338,97	
• Prise en charge des allocations familiales des retraités des régimes de retraite	211,27	
3)-Couverture des dépenses engagées par l'Administration de la défense nationale et le Ministère de l'Intérieur dans le cadre de l'opération de rapprochement des populations sahraouies	**525,00**	**4,31%**
4)-Subvention à l'AMCI	**469,05**	**3,85%**
5)-Versements au profit du compte d'affectation spéciale intitulé «Financement des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage» au titre de la réalisation du programme d'urgence de soutien à l'emploi dans certaines préfectures et provinces du Royaume	**350,00**	**2,87%**
6)-Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès	**306,26**	**2,51%**
7)-Organisation de grands événements dans les différentes préfectures et provinces du Royaume	**200,00**	**1,64%**
8)-Autres dépenses	**1.443,10**	**11,85%**
Total	**12.187,26***	**100%**

I.2. REPARTITION DES CREDITS DE FONCTIONNEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2021

I.2.1. Préservation du pouvoir d'achat des citoyens : dépenses de la compensation

Les crédits programmés au titre de la couverture des dépenses de la compensation, compte tenu de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport, au niveau du budget de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2021, ont enregistré une baisse de près de 7% par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative pour l'année 2020.

* Compte tenu des prélèvements effectués sur le chapitre des dépenses imprévues et dotations provisionnelles.

Les versements effectués dans ce cadre au cours de l'année 2020 et de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, s'élèvent à 18.048,80 MDH, et sont ventilés comme suit :

(en MDH)

ANNEE	SUBVENTIONS ALLOUEES
2020	**11.745,19**
2021*	**6.303,61**
TOTAL	**18.048,80**

(*) : Au 30 juin 2021.

I.2.2. Dépenses liées aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale

Hormis les cotisations de l'Etat aux régimes de retraite et à la prévoyance sociale qui ont été intégrées, à partir du 1er janvier 2020, aux chapitres de personnel des budgets des départements ministériels et institutions, le budget de fonctionnement des Charges Communes continue de prendre en charge d'autres dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR telles que le déficit du régime des pensions militaires, les allocations familiales des retraités des régimes de retraite et les dépenses des régimes non cotisants, ainsi qu'à la prévoyance sociale comme la cotisation patronale de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants.

I.2.2.1. Régimes de retraite gérés par la CMR

Le tableau ci-après retrace les principaux versements effectués à ce titre au cours de l'année 2020 et de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021 :

(en MDH)

	2020	2021(*)	Montant cumulé
Couverture du déficit du régime des pensions militaires	**2.000,00**	**2.040,00(**)**	**4.040,00**
Prise en charge des allocations familiales des retraités des régimes de retraite	**1.260,00**	**211,27**	**1.471,27**
• Régime des pensions civiles	380,00	204,05	584,05
• Régime des pensions militaires	870,00	-	870,00
• Régimes non contributifs	10,00	7,22	17,22

(*) : Au 30 juin 2021.
(**) : Crédits engagés au 30 juin 2021.

	2020	2021(*)	Montant cumulé
Couverture des dépenses des régimes non cotisants :	**722,17**	**338,97**	**1.061,14**
• Pensions d'invalidité	529,97	278,95	808,92
• Pensions et allocations des résistants	188,00	60,02	248,02
• Autres régimes non cotisants	4,20	-	4,20
Prise en charge de l'impact du relèvement de la pension minimale	**484,30**	**-**	**484,30**
Couverture des frais de gestion des régimes non cotisants	**12,88**	**-**	**12,88**
TOTAL	**4.479,35**	**2.590,24**	**7.069,59**

(*) : Au 30 juin 2021.

I.2.2.2. Prévoyance sociale

Les versements au profit de la Caisse Nationale des Organismes de Prévoyance Sociale (CNOPS), au titre de l'année 2020 et de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, s'élevant à 145 MDH, ont été destinés au financement de la cotisation patronale de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants pour un montant de 110 MDH et à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violations des droits de l'Homme à hauteur de 35 MDH.

I.2.3. Dépenses et charges diverses

Il s'agit, notamment, de ce qui suit :

- Les subventions et transferts s'élevant à 3.776,78 MDH en 2020 et 819,05 MDH en 2021*, constitués, essentiellement, de versements au profit de l'AMCI et de certains comptes spéciaux du Trésor tels que le Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid-19", le Fonds de soutien à la sûreté nationale, le compte « Financement des dépenses d'équipement et de lutte contre le chômage » et le compte « Différence de change sur vente et achat de devises »;

- Les charges afférentes aux pensions et allocations diverses se chiffrant à 358,14 MDH en 2020 et 306,26 MDH en 2021*. Elles se composent, notamment, de l'allocation spéciale en cas de décès et de la rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides ;

- Le loyer dû par l'Académie Régionale d'Education et de Formation (AREF) de la région de Casablanca-Settat, à la société Maghreb Titrisation, au titre des certificats de Sukuk Ijara s'élevant à 216,44 MDH en 2020.

* Au 30 juin 2021.

CHAPITRE II - LE BUDGET D'INVESTISSENT DES CHARGES COMMUNES : INSTRUMENT D'APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES STRATEGIES SECTORIELLES ET DES PROJETS STRUCTURANTS

Les crédits du chapitre d'investissement des Charges Communes sont destinés, notamment, à la couverture des dépenses afférentes à la participation du Ministère de l'Economie et des Finances au financement de certains projets structurants, à l'appui, dans un cadre conventionnel, à la mise en œuvre de plusieurs stratégies sectorielles, à la restructuration de certains établissements publics et à l'apurement de leurs dettes, ainsi qu'à d'autres transferts.

II.1. PREVISIONS ET REALISATIONS DU CHAPITRE D'INVESTISSEMENT DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DES ANNEES 2020 ET 2021

II.1.1. Prévisions et réalisations au titre de l'année 2020

Le montant des crédits prévus par la loi de finances pour l'année 2020 au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, s'élève à 23.200,76 MDH, en hausse de 2.780,80 MDH ou 13,62% par rapport à l'année budgétaire 2019.

Afin de faire face aux répercussions de la pandémie du Coronavirus sur notre pays, les crédits ouverts par la loi de finances rectificative pour l'année 2020, dans le cadre dudit chapitre, ont été augmentés de 16.401,89 MDH par rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2020, pour s'établir à 39.602,64 MDH.

En cours d'année, ce montant a enregistré une hausse de 7.030 MDH suite à l'ouverture de crédits supplémentaires correspondant aux versements effectués à partir des comptes d'affectation spéciale intitulés « Fonds de solidarité des assurances » (2.500 MDH), « Fonds de remploi domanial » (1.530 MDH), « Fonds de solidarité interrégionale » (1.000 MDH) et « Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A » (1.000 MDH), ainsi que par le biais d'un fonds de concours provenant de la société TAQA MOROCCO (1.000 MDH).

A fin 2020, les crédits engagés au titre du budget d'investissement des Charges Communes se chiffrent à 45.482,80 MDH, soit un taux d'exécution d'environ 98%.

Les principaux versements effectués, au titre de l'année 2020, dans le cadre du chapitre d'investissement des Charges Communes, se présentent comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor suivants :	**29.503,52**	**64,87%**
• Fonds d'investissement stratégique	15.000,00	
• Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus " Le Covid-19 "	5.500,00	
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	2.802,37	
• Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	2.000,00	
• Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A	1.200,00	
• Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat	1.000,00	
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	700,00	
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	374,22	
• Fonds de solidarité interrégionale	366,93	
• Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	250,00	
• Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique	200,00	
• Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	100,00	
• Fonds de mise à niveau sociale	10,00	
2)-Règlement, au profit de l'ONEE, de la 1ère tranche du montant correspondant à l'extension du contrat de fourniture d'énergie électrique des unités 1 à 4 de Jorf Lasfar	**1.000,00**	**2,20%**
3)-Libération de la 1ère tranche de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Compagnie Nationale Royal Air Maroc	**700,00**	**1,54%**
4)-Libération de la 2ème tranche de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la société ITHMAR AL MAWARID (ex FMDT)	**350,00**	**0,77%**
5)-Contribution du budget général au titre de la prise en charge du crédit TVA de l'ONEE cumulé jusqu'au 31/12/2013	**332,69**	**0,73%**
6)-Règlement de la dette contractée par l'ONCF dans le cadre du protocole d'accord signé avec l'Etat le 13/11/2015 prenant en charge le crédit TVA 2013	**285,27**	**0,63%**
7)-Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du sud	**150,00**	**0,33%**
8)-Financement du programme d'investissement 2014-2020 de l'Agence pour l'Aménagement du Site de la Lagune de Marchica, ainsi que l'apurement d'une partie des reports sur les engagements de ladite agence	**135,00**	**0,30%**

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
9)-Versement, au profit du Crédit Immobilier et Hôtelier, de la 7ème annuité de l'échéancier des ristournes d'intérêts à la charge de l'Etat, destinée à soutenir la construction et l'acquisition de logements économiques	**132,63**	**0,29%**
10)-Règlement, au profit de la Banque Centrale Populaire, du montant des ristournes d'intérêts sur les prêts au logement dû au titre de la période 2016-2019, déduction faite des ristournes mandatées en faveur de ladite banque au titre des échéances dues en 2016 et 2017	**93,21**	**0,20%**
11)-Versement de la 5ème tranche de la subvention exceptionnelle au profit de la Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision (SNRT) destinée à l'apurement d'une créance sur l'Etat au titre du compte « Subvention à recevoir »	**50,00**	**0,11%**
12)-Contribution du Gouvernement du Maroc au financement du Fonds Charaka - Formation professionnelle dans le cadre du Millenium Challenge Compact (Compact II)	**48,60**	**0,11%**
13)-Versement du reliquat de la contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme régional d'habitat insalubre de la région de Marrakech - Safi	**45,79**	**0,10%**
14)-Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement du programme de mise à niveau et de développement intégré des douars Takana et El Harrakate - Commune Tassoultante	**38,84**	**0,09%**
15)-Autres transferts	**12.617,25**	**27,73%**
Total	**45.482,80**	**100%**

II.1.2. Prévisions au titre de l'année 2021 et réalisations au titre de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021

Le montant des crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2021 au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes, s'élève à 28.332,13 MDH, en baisse de 28,46% par rapport aux prévisions de la loi de finances rectificative pour l'année 2020.

A fin juin 2021, les crédits engagés au titre du budget d'investissement des Charges Communes ont atteint 15.764,53 MDH, dont un montant de 251,25 MDH sous forme de crédits supplémentaires correspondant au versement effectué à partir du compte d'affectation spéciale intitulé « Fonds de remploi domanial » et une dotation de 500 MDH par le biais d'un fonds de concours provenant de la société TAQA MOROCCO, soit un taux d'exécution de près de 54%.

Les principaux versements effectués à ladite date, dans le cadre du budget d'investissement des Charges Communes, sont déclinés comme suit :

Opérations	Déblocages effectués (en MDH)	Part dans le total des déblocages (en %)
1)-Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor ci-après :	**2.503,20**	**15,88%**
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	1.185,48	
• Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain	500,00	
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	250,00	
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	236,00	
• Fonds de solidarité interrégionale	131,72	
• Fonds national pour l'action culturelle	100,00	
• Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	100,00	
2)-Libération du reliquat de la souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Compagnie Nationale Royal Air Maroc	**1.134,87**	**7,20%**
3)-Règlement de la 2ème tranche du montant relatif à la prorogation du contrat de fourniture d'énergie électrique des unités 1 à 4 de Jorf Lasfar	**500,00**	**3,17%**
4)-Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au titre de l'année 2021, destinée au financement du programme de relogement des ménages issus des bidonvilles de la préfecture de Skhirate-Temara	**251,25**	**1,59%**
5)-Versement au profit de l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud	**150,00**	**0,95%**
6)-Versement de la 2ème tranche de la participation du Gouvernement marocain au Fonds Charaka-Formation Professionnelle dans le cadre du Millenium Challenge Compact (Compact II)	**61,60**	**0,39%**
7)-Règlement, au profit de la Banque Centrale Populaire, de la 5ème annuité de l'échéancier, à la charge de l'Etat due au titre de l'année 2020	**40,68**	**0,26%**
8)-Autres transferts	**11.122,93**	**70,56%**
Total	**15.764,53**	**100%**

II.2. REPARTITION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT AU TITRE DE L'ANNEE 2020 ET DE LA PERIODE ALLANT DU 1er JANVIER AU 30 JUIN 2021

Les crédits d'investissement du budget des Charges Communes peuvent être ventilés, selon leur nature, en trois grandes catégories de dépenses :

- Financement des grands projets structurants ;
- Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles ;
- Apurement des dettes, restructuration et transferts divers.

II.2.1. Financement des grands projets structurants

Vu leur caractère horizontal, certaines dépenses afférentes au financement des grands projets structurants, prévues généralement dans le cadre de conventions conclues entre l'Etat et les parties concernées, sont imputées sur le budget d'investissement des Charges Communes.

Les versements effectués au cours de l'année 2020 et de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021, pour le financement des grands projets structurants par imputation sur ledit budget, sont retracés dans le tableau ci-après :

(En MDH)

	2020	2021(*)
• **Aménagement du site de la lagune de Marchica**	**135,00**	**-**
• **Aménagement de la Vallée du Bouregreg**	**-**	**70,00**
TOTAL	**135,00**	**70,00**

(*) : Au 30 juin 2021.

II.2.2. Appui au financement des politiques publiques et des stratégies sectorielles

Il s'agit, notamment, des opérations et actions liées à la promotion de l'investissement, de l'emploi et des petites et moyennes entreprises (PME), à la mise à niveau régionale, urbaine et rurale, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie des citoyens.

Le tableau ci-après fait ressortir les dépenses effectuées au titre du financement des principales politiques publiques et stratégies sectorielles au cours de l'année 2020 et de la période allant du 1er janvier au 30 juin 2021 :

(en MDH)

	2020	2021(*)
- Promotion de l'investissement, de l'emploi et des PME :		
• Fonds d'investissement stratégique	15.000,00	-
• Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat	1.000,00	-
• Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes	374,22	236,00
- Mise à niveau régionale, urbaine et rurale :		
• Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions	2.802,37	1.185,48
• Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A (réalisation du programme relatif à l'amélioration de la performance municipale)	1.200,00	-
• Fonds de solidarité interrégionale	366,93	131,72
• Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Provinces du Sud	150,00	150,00
- Amélioration des conditions de vie des citoyens :		
• Fonds spécial pour la gestion de la pandémie du Coronavirus "Le Covid -19"	5.500,00	-
• Fonds de soutien à l'initiative nationale pour le développement humain	2.000,00	500,00
• Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain	700,00	250,00
• Fonds de lutte contre les effets des catastrophes naturelles	250,00	-
• Ristournes d'intérêts sur les prêts à la construction et autres ristournes	244,45	44,46
• Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires	100,00	100,00
• Programme régional de résorption de l'habitat insalubre de la région de Marrakech – Safi	84,63	-
TOTAL	**29.772,60**	**2.597,66**

(*) : Au 30 juin 2021.

II.2.3. Apurement des dettes, restructuration et transferts divers

Les crédits programmés à ce titre portent, essentiellement, sur les opérations suivantes :

- Versement au profit du Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique (200 MDH octroyés en 2020) ;
- Règlement du montant relatif à la prorogation du contrat de fourniture d'énergie électrique des unités 1 à 4 de Jorf Lasfar (1.000 MDH accordés à l'ONEE en 2020 et 500 MDH en 2021*) ;
- Souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la Compagnie Nationale Royal Air Maroc (700 MDH en 2020 et 1.134,87 MDH en 2021*);
- Souscription de l'Etat à l'augmentation du capital de la société ITHMAR AL MAWARID (ex FMDT) (350 MDH en 2020) ;

* Au 30 juin 2021.

- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31/12/2013, détenu par l'ONEE et l'ONCF (332,69 MDH versés en faveur de l'ONEE et 285,27 MDH accordés à l'ONCF en 2020) ;
- Contribution du Gouvernement du Maroc au financement du Fonds Charaka dans le cadre du Millenium Challenge Compact (compact II) (48,60 MDH en 2020 et 61,60 MDH en 2021*) ;
- Versement au profit du Fonds national pour l'action culturelle (100 MDH en 2021*) ;
- Règlement de la subvention exceptionnelle au profit de la SNRT (50 MDH versés en 2020).

* Au 30 juin 2021.

CHAPITRE III - PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET DES CHARGES COMMUNES AU TITRE DU PROJET DE LOI DE FINANCES POUR L'ANNEE 2022

III.1. VOLUME GLOBAL

Les crédits prévus par le projet de loi de finances pour l'année 2022 au titre des chapitres de fonctionnement et d'investissement du budget des Charges Communes, s'élèvent, respectivement, à 27.770 MDH et 30.859 MDH.

III.2. CREDITS DE FONCTIONNEMENT

Le montant des crédits programmés au chapitre de fonctionnement des Charges Communes pour l'année 2022, enregistre une hausse de 3.223,48 MDH ou de 13,13%, par rapport aux crédits ouverts par la loi de finances pour l'année 2021.

Les principales rubriques dudit chapitre sont constituées par les transferts au titre de :

- **Soutien des prix et mesures d'accompagnement : 17.020 MDH ;**

Ce montant est ventilé comme suit :

- Couverture de la charge de compensation du gaz butane et de certaines denrées alimentaires de base : 16.020 MDH ;
- Prise en charge de l'impact des mesures d'accompagnement à travers le soutien du secteur du transport : 1.000 MDH.

- **Couverture du déficit du régime des pensions militaires, des allocations familiales des retraités des régimes de retraite, des dépenses des régimes non cotisants, ainsi que d'autres dépenses liées aux régimes de retraite gérés par la CMR : 4.730 MDH ;**

- **Pensions, rentes et allocations diverses : 615 MDH ;**

Il s'agit, principalement, de :

- Pensions exceptionnelles, supplément de pensions et allocation spéciale en cas de décès : 400 MDH ;
- Rente viagère aux veuves des martyrs et aux blessés de guerre grands invalides : 65 MDH.

- **Prévoyance sociale : 380 MDH.**

dont :

- Cotisation de l'Etat à l'assurance maladie obligatoire de base des étudiants (150 MDH) et des indépendants (100 MDH);
- Cotisation de l'Etat à la couverture médicale de base au profit des personnes victimes de violation des droits de l'Homme (30 MDH).

III.3. CREDITS D'INVESTISSEMENT

Le montant des crédits prévus au titre du chapitre d'investissement des Charges Communes pour l'année 2022, s'élève à 30.859 MDH, enregistrant ainsi une hausse de 2.526,87 MDH ou de 8,92% par rapport aux prévisions de la loi de finances pour l'année 2021.

Les principales composantes du chapitre d'investissement des Charges Communes sont les suivantes :

- **Versements au profit des comptes spéciaux du Trésor : 10.890,30 MDH ;**

Il s'agit, notamment, des CST suivants :

- Fonds spécial relatif au produit des parts d'impôts affectées aux régions : 3.907,10 MDH;
- Fonds de soutien à l'Initiative nationale pour le développement humain : 2.322 MDH ;
- Fonds d'accompagnement des réformes du transport routier urbain et interurbain : 1.000 MDH ;
- Fonds d'appui au financement de l'entrepreneuriat : 1.000 MDH ;
- Part des collectivités territoriales dans le produit de la T.V.A : 890 MDH ;
- Fonds pour la promotion de l'emploi des jeunes : 815,80 MDH ;
- Fonds de solidarité interrégionale : 434,12 MDH ;
- Fonds de soutien à la sureté nationale : 191,27 MDH ;
- Fonds pour la promotion du paysage audiovisuel et des annonces et de l'édition publique : 130 MDH ;
- Fonds de relations publiques (Financement du prochain recensement général de la population et de l'habitat) : 110 MDH ;
- Fonds spécial pour le soutien des établissements pénitentiaires : 80 MDH.

- Participations et concours divers : 9.297,70 MDH ;

Cette rubrique comprend, essentiellement, les transferts pour le financement des opérations ci-après :

- Financement du programme des petits et grands travaux publics : 2.250 MDH ;
- Financement du programme « Forsa» : 1.250 MDH ;
- Versement au profit du Fonds de Garantie PME : 525 MDH ;
- Versement au profit des agences pour la promotion et le développement économique et social des provinces du Nord, du Sud et de l'Oriental : 500 MDH ;
- Prise en charge par l'Etat du crédit TVA cumulé jusqu'au 31 décembre 2013, détenu par l'ONEE (330,44 MDH) et l'ONCF (264,33 MDH) ;
- Versement au profit de la Fondation Nationale des Musées : 200 MDH ;
- Financement des projets d'approvisionnement en eau potable par camions citernes des populations touchées par le déficit hydrique : 150 MDH ;
- Versement au profit du Fonds Damane Assakane : 131 MDH ;
- Financement du projet d'alimentation en eau potable dans la région de l'oriental : 120 MDH ;
- Contribution du Ministère de l'Economie et des Finances au financement des projets engagés par l'Agence pour l'Aménagement de la Vallée du Bouregreg : 100 MDH ;
- Financement du projet d'alimentation en eau potable et en électricité du nouveau complexe industrialo-portuaire Nador West Med : 100 MDH ;

- Ristournes d'intérêts : 246 MDH.

Le Ministère de l'Economie et des Finances met à votre disposition plusieurs canaux de communication et d'information

Le Portail Internet

www.finances.gov.ma

La page Facebook

www.facebook.com/financesmaroc

Le compte Twitter

Twitter '@financesmaroc'

Le site LOF

http://lof.finances.gov.ma